

MISE EN ŒUVRE DE L'ADU

(ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER)

CE QU'IL FAUT DÉSORMAIS ÉVITER

- ❌ *Plus de transaction foncière sur la base de l'attestation villageoise*
- ❌ *Interdiction d'acheter un terrain sur un lotissement non approuvé*



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

▶ EN ENVOYANT ▶

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT

07 89 04 87 36



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



MISE EN ŒUVRE DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER (ADU)

Le recensement
des détenteurs
d'attestations
villageoises sur
les lotissements
non approuvés
est-il gratuit ou
payant ?

Dans le cadre de la mise en œuvre
de l'Attestation de Droit d'Usage
coutumier, le recensement
**des détenteurs d'attestations
villageoises sur des lotissements
non approuvés EST GRATUIT**
au Guichet Unique du Foncier et
dans toutes ses représentations.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

» EN ENVOYANT »

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36



LOGEMENTS

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ REÇOIT UNE DÉLÉGATION D'INVESTISSEURS QATARIS



Le Ministre Bruno Nabagné Koné a reçu en audience le mercredi 8 janvier 2025, à son Cabinet, une délégation qatarie, conduite par Son Excellence, Docteur Cissé Abdoul Karim, Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Qatar.

En mission de prospection en Côte d'Ivoire, cette délégation est venue manifester son intérêt pour le Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux. Elle entend apporter sa contribution à la réussite dudit Programme, avec la construction de 10 000 logements sociaux.

Le Ministre Bruno Nabagné KONÉ s'est réjoui de l'initiative de ces investisseurs et leur a présenté les besoins de la Côte d'Ivoire en matière de construction et de logements. Il a également rassuré ses hôtes des dispositions prises par l'État de Côte d'Ivoire en vue de faciliter les investissements dans lesdits secteurs, et les a encouragés à saisir les nombreuses opportunités qu'offrent les secteurs de la construction, du logement et de l'urbanisme en Côte d'Ivoire.



En marge de la cérémonie d'ouverture de la 3e Conférence Japon-Côte d'Ivoire sur les infrastructures de qualité, le ministre Bruno Nabagné Kone a reçu, le vendredi 10 janvier 2025, à son cabinet, une délégation japonaise composée de S.E.M. Katsuya Ikkatai, ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire, et de Yasushi FURUKAWA, ministre des Infrastructures, des Transports et du Tourisme du Japon.

Au cours de cette visite de courtoisie, le ministre japonais a présenté les différentes compétences du Japon dans le domaine de la construction et du développement urbain.

Le ministre Bruno Nabagné KONÉ a, quant à lui, salué l'intérêt que porte le Japon à la Côte d'Ivoire et a invité les hommes d'affaires japonais à s'intéresser aux opportunités d'investissement offertes par son département ministériel. Au terme de cette audience, le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a exprimé le souhait de voir cette collaboration Côte d'Ivoire-Japon se poursuivre à travers la réalisation de logements sociaux, pour le bien-être des populations ivoiriennes.

Le Ministre Bruno Nabagné Kone a participé à un déjeuner, organisé par la chambre de commerce européenne en Côte d'Ivoire, en compagnie de M. Christian DELMOTTE, Président de cette institution, le vendredi 10 janvier 2025.

Lors de cette rencontre, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a présenté les missions prioritaires de son Département ministériel, en soulignant quelques réformes telles que l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU).

Tout en réaffirmant l'engagement de l'État de Côte d'Ivoire à collaborer avec ses partenaires européens pour relever les défis, le Ministre a également insisté sur l'amélioration du cadre de vie, à travers la sensibilisation à l'entretien des habitats collectifs et la modernisation du système foncier.



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



FONCIER URBAIN

ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER

Comment
reconnaître
une ADU ?



- 1 Elle est imprimée sur un papier sécurisé ;

Elle comporte un QR code qui intègre les informations suivantes :

- 2 Nom du bénéficiaire
- 3 Numéro du Lot/Ilot
- 4 L'IDUFCI (Identifiant Unique du Foncier en Côte d'Ivoire)



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DÉNONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

» EN ENVOYANT »

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36



“ POSSÉDER UNE ATTESTATION VILLAGEOISE NE FAIT PAS DE VOUS LE PROPRIÉTAIRE LÉGAL D'UN TERRAIN. ”

• **Diallo Abdoulaye**
Directeur du Domaine Urbain)

Après le report de la caducité des Attestations Villageoises au 31 mars 2025, remplacées par l'Attestation de Droit d'Usage Coutumier (ADU), le Directeur du Domaine Urbain, Abdoulaye Diallo, revient sur la transition entre ses documents et reste formel : « posséder une attestation villageoise ne fait pas de vous le propriétaire légal d'un terrain. » *Entretien*

La fin de la validité des Attestations villageoises a été prorogée au 31 mars 2025. L'ADU qui vient en remplacement de ce document est un document fiable et sécurisé. Le confirmez-vous ?

L'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU) est fabriquée par l'État et mis à la disposition des communautés villageoises pour qu'elles puissent le signer et le remettre aux personnes à qui elles ont vendu des terrains. L'État s'assure que ce document ne peut être reproduit par quelqu'un d'autre. De plus, l'État a enregistré ces documents dans sa base de données. Aujourd'hui, le site internet du ministère de la Construction, www.construction.gouv.ci, offre la possibilité de consulter la liste de tous les lotissements approuvés sur l'ensemble du territoire national depuis 1960.

Pour ceux qui possèdent déjà des attestations villageoises, comment passer à l'ADU ?

L'ADU concerne les lotissements nouvellement approuvés. Ceux qui détiennent des anciennes attestations villageoises sont invités à introduire leur demande d'Arrêté de Concession Définitive (ACD). Le ministre de la Construction avait initialement fixé un délai jusqu'au 31 décembre, depuis le 1er juillet, date de lancement de l'ADU. Ce délai a été prorogé au 31 mars 2025. Il est important de noter que posséder une attestation villageoise ne fait pas de vous le propriétaire légal d'un terrain.

Que doivent faire les détenteurs d'attestations villageoises sur des lotissements non approuvés ?

Nous avons constaté que certaines personnes sont installées sur des lotissements non officiels, souvent créés sans respect des procédures légales. Pour sécuriser le foncier urbain, nous invitons ces personnes à se rapprocher de nos services pour se faire recenser. Cette opération est gratuite. Nous pourrions ainsi encadrer ces situations, approuver ces lotissements et délivrer des documents administratifs appropriés, ou inviter les occupants à se reloger ailleurs si les zones sont à risque.

Qu'en est-il des détenteurs d'attestations villageoises sur des lotissements litigieux ?

Pour les personnes concernées par des litiges fonciers en cours, elles ne peuvent pas encore faire leur demande d'ACD. Une fois les litiges résolus, elles devront se rapprocher du guichet spécial mis en place pour introduire leur demande, en présentant leurs anciennes attestations villageoises.

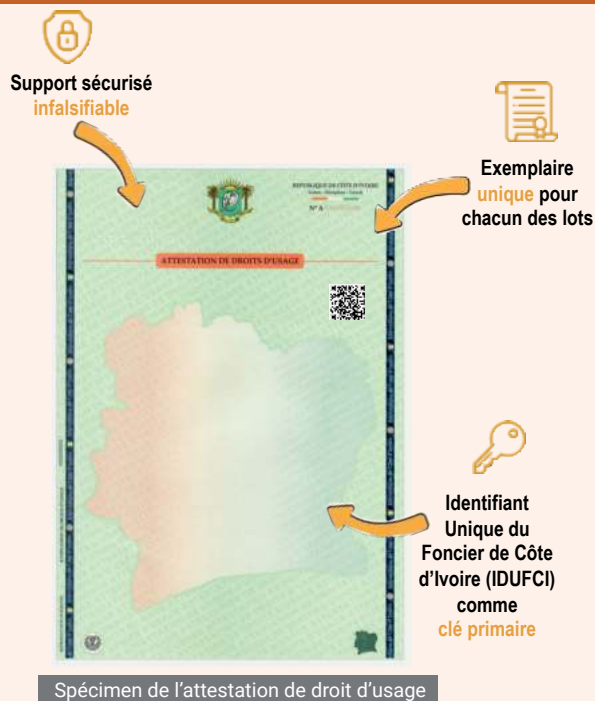


VOTRE APPEL AUX POPULATIONS

Nous encourageons les populations à ne pas attendre le 31 mars 2025 pour introduire leur demande d'ACD. Elles peuvent s'adresser à nos guichets dès maintenant, afin d'éviter l'affluence de dernière minute, comme cela a été le cas fin décembre 2024.

Cette prorogation vise à permettre à tous de régulariser leur situation foncière dans les meilleurs délais.

CARACTERISTIQUES DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER (1/2)



Sur la base d'une clé de répartition convenue entre les parties prenantes au projet de lotissement, il est dressé un répertoire d'identification exhaustive et détaillée des détenteurs de droits coutumiers bénéficiaires des lots de compensation.

Fruit d'un compromis entre les parties prenantes, l'ADU est unique et établie conformément à un spécimen sécurisé, proposé par l'Administration en charge du foncier à partir d'une base de données également sécurisée issue du répertoire d'identification.

L'attestation de droit d'usage coutumier est signée par le Chef de village, le Président du comité villageois de gestion foncière et le lotisseur. Elle est délivrée à chacun des bénéficiaires de lots de compensation.

CARACTERISTIQUES DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER (2/2)



Cet identifiant, attribué à chaque lot au moment de sa création lors de l'approbation du lotissement, permettra de disposer d'une trace numérique de la parcelle dans la base de données du SIGFU

Aussi, grâce au QR Code présent sur ce document, il sera possible de procéder à sa vérification en ligne afin de confirmer l'authenticité des informations qu'il contient.

L'attestation de droit d'usage coutumier portant sur le lot délivré en guise de compensation constitue la preuve de la purge des droits coutumiers.

LES AVANTAGES DE L'ADU

L'Attestation de Droit d'Usage (ADU)
présente de nombreux avantages. Ce sont :

• **L'Élimination des Attestations Multiples :**

L'ADU remplace les anciennes attestations villageoises, souvent hétérogènes et facilement falsifiables, par un document unique et authentique, réduisant ainsi les risques de litiges fonciers.

• **La Numérisation et Traçabilité :**

L'ADU est intégrée à un système numérisé (SIGFU) qui permet de suivre et de tracer chaque étape du processus d'attribution, garantissant ainsi la fiabilité et la transparence des transactions.

• **La Signature Unique :**

Seule la signature du chef de village est requise (Obligatoire) sur l'ADU, ce qui simplifie le processus et renforce la sécurité en évitant les multiples signatures et les risques de falsification.

• **La Sécurité :**

L'ADU comporte un QR code qui permet de vérifier instantanément son authenticité et d'accéder aux informations relatives à la parcelle.

• **La Réduction des Délais :**

L'ADU simplifie le processus d'attribution et supprime des étapes chronophages, telles que le bornage contradictoire, ce qui permet de réduire considérablement les délais d'obtention du titre de propriété.

• **La Fluidité du Circuit de Traitement :**

La numérisation et la centralisation des informations foncières via le SIGFU contribuent à un circuit plus fluide et sécurisé, facilitant les transactions pour les usagers.



LOGEMENTS

PRÉSENTATION DE 60 APPARTEMENTS AU PROFIT DES AGENTS DU MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION



Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a présenté le mercredi 30 octobre 2024, à Songon-Kassemlé, le projet immobilier de 60 logements au profit de la Mutuelle Générale des Agents de la Construction (MUGEAC), en présence du Directeur Général du Logement et du Cadre de Vie, M. Koalla Célestin, représentant le Ministre Bruno Nabagné Koné.

"C'est la première fois que des agents du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ont pu avoir des appartements. C'est l'une des rares fois qu'un Ministre fait en sorte que ses agents, collaborateurs et les travailleurs du Ministère soient les propriétaires de leurs

lieux d'habitation. Merci au Ministre Bruno Nabagné KONÉ," s'est réjoui M. Celestin Koalla.

Le président de la Mutuelle Générale des Agents de la Construction, M. Ousmane Coulibaly, par ailleurs, Directeur du Guichet Unique et du Foncier (GUF) a indiqué que ce projet pilote porte sur 60 logements dont 30 appartements de 4 pièces et 30 autres appartements de 3 pièces. "

Avec Bruno KONÉ, nous ne serons plus le cordonnier mal chaussé. Nous avons trouvé chaussures à nos pieds," a-t-il conclu.

LOGEMENTS

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA "CITÉ BRUNO NABAGNÉ KONÉ"

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a lancé, le jeudi 31 octobre, la construction de la cité Bruno Nabagné Koné, destinée aux agents du MCLU. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Gba Téan, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre Bruno Nabagné KONÉ.

CE PROJET COMPREND PLUS DE 400 LOGEMENTS, ALLANT DES TYPES F1, F2, F3 ET F4, INCLUANT ÉGALEMENT DES DUPLEX, ET SERA BÂTI SUR UN TERRAIN DE HUIT HECTARES DANS LA COMMUNE D'ABOBO, PRÉCISÉMENT À ANGUÉDOUGOU-EST.



M. Gba Téan a souligné que ce projet reflète la volonté du Ministre Bruno Nabagné KONÉ d'assurer un logement pour chaque agent du MCLU, car de nombreux travailleurs font valoir leurs droits à la retraite sans posséder de bien immobilier.

« C'est une immense fierté de diriger une telle initiative avec le soutien de hauts responsables, notamment celui du Ministre Bruno Nabagné KONÉ, » a déclaré M. Ousmane Coulibaly, président de la Mutuelle Générale des Agents de la Construction (MUGEAC) et Directeur du Guichet Unique du Foncier (GUF).





MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE COUTUMIER (ADU)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme concernant l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU), le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) porte à la connaissance des populations les informations ci-dessus :

- 1 **La date limite prescrite pour le dépôt des demandes d'ACD, initialement fixée au 31 décembre 2024, est exceptionnellement prorogée au 31 mars 2025. Cette prorogation ne concerne que les détenteurs d'Attestations villageoises inscrits dans la base de données domaniale (guides de répartition des lots), avant le 31 décembre 2024. Un guichet spécial sera chargé de traiter lesdites demandes à compter du 1er janvier 2025.**
- 2 **Les détenteurs d'Attestations Villageoises sur des lotissements non approuvés seront invités à se faire recenser auprès de nos services respectifs et à se rapprocher des détenteurs de droit coutumier et/ou des lotisseurs ayant initié ces opérations, en vue de leur approbation. Vu le caractère irrégulier de ces lotissements, les décisions d'approbation devront se conformer à la procédure de délivrance de l'Attestation de Droit d'Usage coutumier (ADU).**
- 3 **Les détenteurs d'Attestations Villageoises sur des lotissements litigieux (procédures pendantes devant les juridictions) et/ou objets de sursis à délivrance d'actes devront, dès la résolution des litiges et/ou la levée du sursis, se rapprocher dudit guichet spécial.**

L'opération de mise à jour, de répertoriage et de figement de l'information constatant les droits d'usage coutumiers des bénéficiaires dans le cadre de la gestion des lotissements approuvés avant la réforme du titrement massif, **devra être achevée au plus tard le 31 mars 2025**. Toutes les inscriptions réalisées après à cette opération de figement seront être rejetées.

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) tient à réitérer également qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, **tous les nouveaux lotissements déboucheront sur la production et la délivrance d'Attestations de Droit d'Usage coutumier (ADU).**

Lundi 30 décembre 2024.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES



NOUS SOMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DÉNONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

→ LA LOI EN VIGUEUR →

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP 07 89 04 87 36



TROPHÉE BRUNO KONÉ

■ Les Équipes du Guf et des Attachées de Cabinet remportent le Tournoi BNK

La troisième édition du tournoi de maracana doté du trophée Bruno Nabagné Kone qui s'est déroulée le samedi 02 novembre 2024, à l'Espace Agora de Port-Bouët, a tenu toutes ses promesses avec la victoire dans la catégorie Hommes, de l'équipe du Guichet Unique du Foncier (GUF) sur celle de la Direction du Domaine Urbain (DDU) et celle des Dames par l'équipe des Directions Rattachées au Cabinet.

Cette messe sportive saluée par le représentant du Ministre Bruno Nabagné KONÉ, a été un moment de convivialité entre les agents du MCLU venus de toutes les représentations territoriales « *Ce sont des valeurs de fraternité, de cohésion, d'union et de fraternité que nous voulons véhiculer à travers ce tournoi doté du trophée Bruno Nabagné KONÉ,* » a affirmé le Directeur de Cabinet du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, M. Gba Téan,

rejoint à sa suite, par le président de la Mutuelle Générale des Agents du Ministère de la Construction (MUGEAC), M. Ousmane Coulibaly. « *Les innovations de cette édition, sont les projets structurants avec notamment la Cité Bruno Nabagné KONÉ à Enduguédou-Est, grâce à l'entregent de notre Ministre. L'objectif est l'épanouissement psychologique et moral de nos agents, qui veulent être encadrés, avec une assurance maladie complémentaire, obtenir des maisons et nous sommes en train de le faire,* » a-t-il déclaré.

Cette édition du tournoi BNK a été meublée par plusieurs activités, notamment des prestations d'artistes, un concert géant, des jeux et une grande tombola qui a permis aux agents du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) de repartir avec de nombreux lots dont des terrains, une villa et une voiture.

Quelques temps forts.....



TROISIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE MARACANA BNK :

BRUNO KONÉ REMET LES SUPER LOTS AUX GAGNANTS DE LA TOMBOLA

Le Ministre Bruno Nabagné Koné a présidé, le mercredi 13 novembre, à la Salle Symphonie du SIGFU, au Plateau, la cérémonie officielle de remise des super lots de la grande tombola du Tournoi de Maracana #BNK, organisé le samedi 2 novembre 2024, à l'Espace Agora de Port-Bouët.

« Je voudrais, en tant que premier responsable du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, mais surtout en tant que membre de la Mutuelle Générale des Agents de la Construction (MUGEAC), remercier très sincèrement tous nos partenaires pour leur accompagnement. Aussi, je tiens à féliciter le Président de la Mutuelle, M. Ousmane Coulibaly, et tout son bureau pour le travail de qualité qui contribue au bien-être des agents de notre ministère. Je renouvelle mon soutien plein et entier à la MUGEAC », a affirmé le Ministre Bruno Nabagné Koné.



Selon le Président de la Mutuelle Générale des Agents de la Construction, M. Ousmane Coulibaly, par ailleurs Directeur du Guichet Unique du Foncier (GUF), le tournoi BNK avait pour objectif de créer un espace de brassage et de partage de valeurs humaines, sportives et culturelles entre les agents du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. « Du fond du cœur, je dis un grand merci à Monsieur le Ministre, le père bienveillant de tous les agents du ministère, qui a permis la réalisation de tous ces projets », a-t-il ajouté.





Lors de cette cérémonie, les trois premiers lauréats récompensés sont Gozan Kouamé Guy Charles, adjoint administratif à la Direction du Domaine Urbain, qui a remporté une villa d'une valeur de 65 millions (super lot), Coulibaly F. Karim, attaché administratif au Guichet Unique du Foncier, qui a gagné une villa d'une valeur de 31 millions, et Sia Gueu Franck, assistant au service administratif et financier au Guichet Unique du Foncier, qui est reparti avec une Toyota Starlet.

Quatre agents ont également reçu les documents pour des terrains de 500 m² : deux à Songon Kassamblé et deux à Abobo PK 18. Il s'agit de Coulibaly Pié, responsable administratif des Guichets Déconcentrés (Guichet Unique du Foncier) ; Koné Lassinan, Chef du Service Contrôle et Production des Actes (SCPA) ; Brou N'Da Aya Sonia,

assistante à la Direction de la Communication et des Relations Publiques ; et Nouho Siata Sonia Nadège épouse Koné, attachée administrative à la Direction du Domaine Urbain.

Koffi Ahou Annette, agent à la Direction du Domaine Urbain (Centre Opérationnel Abidjan Sud), et Zigbé Ziki Richard, cadre commercial à la Direction Marketing et Commerciale à l'AGEF, ont respectivement gagné un billet d'avion Abidjan-Grand-Béréby-Abidjan et un billet d'avion Abidjan-Paris-Abidjan.



ARBRE DE NOËL 2024

BRUNO KONÉ OFFRE UN NOËL MAGIQUE AUX ENFANTS DE SES COLLABORATEURS

Le Ministre Bruno Nabagné Koné a offert un arbre de Noël féerique aux enfants des fonctionnaires et agents de l'État de son Département ministériel. Cette célébration s'est tenue le jeudi 19 décembre, à la Salle LOUGAH François du Palais de la Culture.

M. Philippe PANGO, Conseiller Spécial et représentant le Ministre Bruno Nabagné KONÉ pour l'occasion, a offert une belle animation aux enfants, en lieu et place de son discours.

Au nom des enfants récipiendaires, KOUADIO Aya Yasmine a exprimé son infinie gratitude envers le ministre Bruno Nabagné KONÉ. « Papa Bruno, les enfants des agents du Ministère de la Construction, par ma voix, vous disent merci d'avoir pensé à nous à l'occasion de la fête de Noël. Nous sommes très heureux d'être à l'honneur aujourd'hui », s'est-elle réjouie. Avant de promettre qu'en retour, ils s'engagent à rendre leurs parents fiers d'eux, par les bons comportements qu'ils observeront désormais et les excellents résultats qu'ils obtiendront à l'école.



Plusieurs Directeurs du MCLU ont pris part à cet instant féerique qui, une fois de plus, démontre le grand amour du ministre Bruno Nabagné KONÉ pour les enfants.



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



LES PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE D'ACD

POUR UNE DEMANDE
À PARTIR D'UNE ATTESTATION
VILLAGEOISE:

- ❶ Quatre (04) photocopies de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, carte consulaire ou passeport et extrait de naissance) ;
- ❷ L'original plus quatre (04) copies de l'attestation de cession, attestation villageoise;
- ❸ Une fiche de demande d'ACD;
- ❹ Une fiche de renseignement cadastre;
- ❺ Une fiche de demande d'acte particulier.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE

EN ENVOYANT

IMAGES ET LOCALISATION
AU NUMÉRO WHATSAPP SUIVANT
07 89 04 87 36

BONNES ADRESSES DE MCLU

SERVICES ET DIRECTIONS CONCERNES	LOCALISATION	CONTACTS
Cabinet du ministre	TOUR A 17 ^{ème} étage	
Direction de la Communication et des relations publiques	TOUR A 16 ^{ème} étage	27 20 21 72 62
Direction de la Modernisation, de l'Informatique, de la Simplification et de la Sécurisation des Actes (DMISSA)	TOUR D 4 ^{ème} étage	27 20 22 18 12
Direction de la topographie et de la cartographie	Abidjan-Plateau, Avenue Docteur Jamot, Bvd Clozel	27 20 21 38 98
Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat (GUF)	TOUR A Rez-de-chaussée	27 20 33 41 17 27 20 33 41 18
Direction de l'Urbanisme (DU)	TOUR D 3 ^{ème} étage	27 20 21 13 43 27 20 21 38 00
Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)	TOUR D 27 ^{ème} étage	27 20 21 24 09
Brigade / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	TOUR D 4 ^{ème} étage	27 20 21 38 25
Guichet Unique du Permis de Construire (GUPEC)	Cocody Deux-Plateaux Boulevard Latrille - Quartier BMW	27 22 51 48 50
Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC)	Plateau - Immeuble près de la Police Judiciaire	27 20 21 38 98
Direction des Etudes, des Matériaux et de l'Architecture (DEMA)	TOUR D 8 ^{ème} étage	27 20 22 24 88
Direction de la Construction et de la Maintenance (DCM)	TOUR D 5 ^{ème} étage	27 20 21 03 69
Centre de Promotion des Logements Sociaux (CPLS)	Cocody Deux-Plateaux Quartier BMW	27 22 41 82 83
Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF)	Tour D - 2 ^{ème} étage	27 20 22 22 41
Direction du Domaine Urbain (DDU)	Tour D - 1 ^{ème} étage	27 20 21 38 34
Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)	Tour D - 24 ^{ème} étage	27 20 22 41 60
Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie (DGLVC)	Tour D - 7 ^{ème} étage	27 20 22 65 83
Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture (DGCMA)	Tour D - 6 ^{ème} étage	27 20 21 07 06